

x

x

AFFAIRE N°46.- Affaire Société Industrielle Routière c/Mairie de SAINT.DENIS.- Défense de la Commune confiée à Maître BLANCHET.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Société Industrielle Routière, qui s'est vue confier les travaux de la 6ème tranche d'assainissement, a décidé d'intenter un procès à la Commune de SAINT.DENIS au sujet d'une indemnisation qui lui a été refusée et dont le montant s'élevait à SOIXANTE SEIZE MILLIONS.

Je vous propose de confier notre défense à Maître BLANCHET.

LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

On a dû appliquer une indemnité de retard à la Société Industrielle Routière. La S.I.R. tente un procès pour obtenir satisfaction. L'affaire a été confiée à Maître BLANCHET.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu

S^t. Denis, le 9 septembre 1944

P. le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: J. P. Proust

P. copie certifiée conforme

Le Directeur des Aff. Financières x

Signé: R. Person